



Une autre vie s'invente ici

Membre des réseaux
Réserve de biosphère
(Unesco)
European & Global
Geoparks (Unesco)
Charte européenne
du tourisme durable
(Europarc)

Délibération **2021 CS 59** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : RESERVE NATURELLE REGIONALE DE VACHERES – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D’ACTIVITE – CONTRAT A DUREE DETERMINEE DE TROIS MOIS

L’an deux mille vingt-et-un et le 30 septembre 2021 à 14h00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 20 septembre 2021, se sont réunis à la Salle Yves Montand de Cadenet.

- Le quorum était atteint avec 77 votants :
- 56 membres titulaires présents ;
- 8 membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- 13 membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Ghislaine PINGUET, Delphine CRESP, Monique CHABAUD, Dominique PALOMBO, Béatrice VINCENT, Béatrice GRELET, Sabrina CAIRE, Arlette LEROY, Véronique MILESI, Bérengère LOISEL-MONTAGNE, Adeline LE BARON, Valérie PEISSON, Catherine NOLLET, Valérie BARDISA, Amélie JEAN, Yolande PRIMO, Michèle MALIVEL, Michelle WOLFF, Charlotte CARBONNEL, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Cécile DESIRE, Sylvia STEINLE, Viviane DARGER, Jacqueline BOUYAC, Solange PONCHON, Bénédicte AUZANOT, Elisabeth AMOROS, Noëlle TRINQUIER, Marion MAGNAN, Catherine SERRA

Messieurs Mickaël CAVALIER, Roland PETIET, Lionel MORARD, Patrick PEYTHIEUX, Marc DUVAL, Patrick COURTECUISSÉ, Sébastien TROUSSE, Jean-Luc MIOLA, Philippe ANGELETTI, Serge VANNEYRE, Jacques MACHEFER, Grégory CLOP, Bernard LABBAYE, Jérôme PELLEGRIN, Jacques PENSA, Jean-Pierre GERAULT, Antoine SCARDAMAGLIA, Fabien GERVAIS-BRIAND, Michel NOUVEAU, Didier CHAMPOURLIER, Patrice VARAIRE, Luc MILLE, Marc BOTTERO, Pierre EVEN, Richard RUZET, Roland GIRAUD, Georges BOTELLA, Jean AILLAUD, Jean-Claude OBER, Frédéric SACCO, Pierre FISCHER, Christian CHIAPPELLA

Avaient donné pouvoir :

Madame

Suzanne BOUCHET à Madame Elisabeth AMOROS

Laurie SARDELLA à Madame Marion MAGNAN

Elisabeth JACQUES à Madame Marion MAGNAN

Monsieur

Pascal RAGOT à Madame Charlotte CARBONNEL

Bernard BRIFFAULT à Madame Valérie PEISSON

Sylvain D’APUZZO à Monsieur Jean-Luc MIOLA

Georges FAUCOUNEAU à Madame Valérie PEISSON

Sergio ILOVAISKY CANO à Madame Marie-Elisabeth CHRISOSTOME

Philippe DAUMAS à Monsieur Roland GIRAUD

Christophe MADROLLE à Madame Jacqueline BOUYAC

Nicolas ISNARD à Monsieur Jean AILLAUD
Cyril JUGLARET à Madame Solange PONCHON
Jean-François LOVISOLO à Madame Noëlle TRINQUIER

Etaient excusés :

Madame Hélène BLEUZEN, Laurence DE LUZE,

Monsieur Grigori Germain, Alessandro POZZO, Olivier LAUBRON, Emmanuel LUTHRINGER, Michel DALMASSO, Michel GASQUET, François DUPOUX,

Etaient également présents, sans voix délibératives :

Mesdames Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL, Monique PAQUIN,

Messieurs Jean-Philippe RIVET,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009 ;

Vu le Schéma départemental des Espaces naturels sensibles du Département des Alpes de Haute Provence.

Vu le document d'aménagement de la forêt communale de Vachères 2017-2036 approuvé par arrêté préfectoral du 25 juillet 2017.

Considérant que l'opportunité de la création d'une réserve naturelle régionale dans le massif du Fuyara, sur les communes de Vachères et Simiane la Rotonde est reconnue par la majorité des acteurs, suite aux démarches lancées dans le cadre de ce projet ;

Considérant qu'il est nécessaire de poursuivre la concertation avec les partenaires, d'entamer la consultation formelle des propriétaires concernés et de rédiger une synthèse des enjeux écologique pour finaliser le dossier de création de la réserve en 2021 ;

Considérant que les missions précitées ne peuvent plus être assurées par Anouk BOISTARD dont le stage de Master 2 est dorénavant terminé.

Considérant le besoin de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité de chargé(e) d'études de la création de la réserve naturelle régionale dans le massif du Fuyara, sur les communes de Vachères et Simiane la Rotonde, à temps complet du 1^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2021 ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité de :

- **CREER** un emploi pour accroissement temporaire d'activité de chargé(e) d'études de la création de la réserve naturelle régionale dans le massif du Fuyara, sur les communes de Vachères et Simiane la Rotonde à compter du 01/10/2021 jusqu'au 31/12/2021 ;
- **PRECISER** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures hebdomadaire
- **FIXER** la rémunération à l'IB 444 et l'IM 390, de l'échelle indiciaire des ingénieurs territoriaux sans régime indemnitaire ;
- **HABILITER** l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 30941 NIMES Cedex 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

ID : 084-258402346-20210930-2021CS59-DE

présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé ;

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Dominique Santoni".

Dominique SANTONI